

MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER
COURRIER ARRIVEE
N° 018065820
LE 20/11/18

DESTINATAIRES	EXECUTION	INFORMATION
CAB	X	La Seyne le 27 novembre 2018
ADH		N° de référence : GV 18 06

**Association de Défense
du Quartier Gai Versant**
236, chemin Gai Versant
83500 La Seyne
Président : Pierre Matrullo
Téléphone : 04 94 63 75 53 et 06 12 81 66 96
Courriel : associationgaiversant@gmail.com
Blog : <http://associationgaiversant.blogspot.com>

A

Monsieur Le Maire de La Seyne sur Mer.

Objet : Assemblée Générale de l'Association du Gai Versant
P.J : Ordre du jour et Tract

Monsieur le Maire,

L'Assemblée Générale de l'Association de Défense du Quartier Gai Versant aura lieu :
**Le samedi 15 décembre à 9H30
à la Médiathèque Andrée Chedid.**

Voir en pièces jointes l'ordre du jour et le tract de motivation distribuée aux habitants.

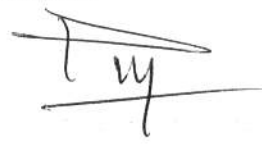
Nous serions très honorés par votre présence à cette manifestation.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

M. Matrullo Pierre
Président



P. M. Odiardo Georges
vice-Président



**Association de Défense
du Quartier Gai Versant**
236, chemin Gai Versant
83500 La Seyne
Courriel : associationgaiversant@gmail.com
Blog : <http://associationgaiversant.blogspot.com>

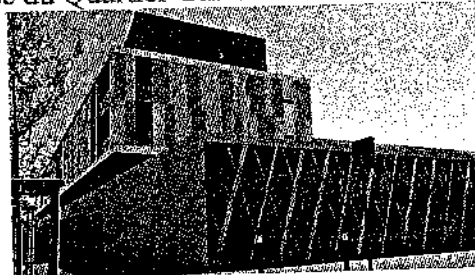
La Seyne le 12 novembre 2018

Objet : ASSEMBLEES GENERALES

Cher adhérent, chère adhérente,

L'Assemblée Générale de l'Association de Défense du Quartier Gai Versant aura lieu :

**Le samedi 15 décembre à 9H30
à la Médiathèque Andrée Chedid,
38 avenue Louis Pergaud,
La Seyne Berthe.**



Ordre du jour :

Nous réunirons successivement deux assemblées, une assemblée générale extraordinaire afin de modifier nos statuts (réduction du nombre de membres du conseil d'administration) puis notre assemblée générale ordinaire traditionnelle.

A/ Assemblée générale extraordinaire.

1. Élection du bureau de vote
2. Présentation du projet de modification des statuts (nouvelle rédaction de l'article 9)
3. Vote.

B/ Assemblée générale ordinaire.

1. Élection du bureau de vote
2. Rapport moral de l'année 2018
3. Rapport financier de l'année 2018 et rapport des commissaires aux comptes.
4. Présentation du projet de budget 2019
5. Montant de la cotisation
6. Vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration.
7. Renouvellement des cotisations et accueil des nouveaux adhérents.

(Les candidats pour le renouvellement du Conseil doivent se faire connaître d'urgence - avant le 1er décembre - par courriel ou par lettre adressée au siège de l'Association)

Le vote sera suivi par un apéritif amical qui nous permettra d'évoquer ensemble l'avenir de notre quartier.

Bien cordialement, dans l'attente de vous retrouver.

M. Matrullo Pierre
Président

M. Odiardo Georges
vice-Président

Nota : Paiement de la cotisation : Chèque ou espèces

Pourquoi une association de défense du quartier Gai Versant ?

Nous rappelons ci-dessous les actions menées par l'Association et les résultats obtenus depuis sa création.

Nous montrons également ce qui reste à faire et qui ne pourra être obtenu que si les habitants nous soutiennent fortement.

- **2005 : Création de l'Association, premiers résultats.**

Notre Association est ancienne, elle a été créée en 2005 lorsque les habitants du quartier ont réalisé que le Plan Local d'Urbanisme de 2004 allait bouleverser de fond en comble leur petit paradis. A cette époque le quartier était essentiellement pavillonnaire, les infrastructures routières étaient pauvres mais il n'y avait aucun problème de circulation, ni de stationnement car la densité d'habitation était faible malgré la présence de quelques immeubles. A la place du Dépôt de bus et des résidences SNI et Jardin de Mathilde s'étalait un grand terrain vague qui constituait un merveilleux parc de jeux pour les enfants du quartier.

C'est l'annonce des projets concernant cet espace qui a déclenché la création de l'Association.

Nous avons rapidement compris que l'urbanisation de notre quartier si bien situé près des voies de communication et des commerces était irréversible et nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour contrôler au mieux cette urbanisation et éviter que notre quartier ne devienne qu'une simple cité dortoir saturée de voitures.

Les responsables de la Mairie ont accueilli notre initiative sans hostilité et une concertation constructive a permis de modérer les résidences SNI et Jardin de Mathilde (limitation à 2 étages le long du chemin Gai Versant alors que le PLU autorisait 5 étages, création d'un mail desservant les deux résidences, création d'un espace vert entre les résidences et le Dépôt de bus). La concertation s'est poursuivie pour le Dépôt de bus lui même et a conduit à la réalisation actuelle qui perturbe peu le quartier.

- **2008 : Première révision du PLU**

Le dialogue avec les pouvoirs publics est devenu plus difficile par la suite et nous n'avons pas pu faire réduire l'importance des projets privés qui ont suivi et qui ont exploité pleinement les possibilités offertes par le PLU (5 étages). Il fallait donc s'attaquer au PLU lui-même. L'occasion a été fournie par le changement d'équipe municipale en 2008. Après consultation des habitants nous avons demandé la réduction de la hauteur autorisée des immeubles à 2 étages. Nous n'avons pas eu totalement gain de cause mais la Mairie a choisi un compromis en créant une sous zone au centre du quartier (sous zone UAg, limitée à 4 étages).

- **2009 : Problème de circulation, sens unique sur le Gai Versant.**

Le premier effet de l'urbanisation a été de créer de graves problèmes de circulation sur le chemin Gai Versant. Après consultation des habitants l'Association a dû demander la mise en place d'un sens unique sur la partie Est du chemin. Le sens unique devrait être supprimé bientôt, dès l'achèvement du réaménagement du chemin.



• **2015 : Consultation des habitants, projet de quartier.**

En 2015, la préparation d'un nouveau PLU lancée par la Mairie, nous a fourni l'occasion de mener une réflexion à long terme sur l'avenir du quartier, et en particulier sur : le «zonage» du PLU (définition de zones et caractéristiques des constructions dans ces zones), le besoin d'espaces publics et le tracé des voies futures.

Nous avons diffusé auprès de tous les habitants du quartier un questionnaire portant sur chacun de ces points. Les réponses recueillies ont permis de proposer un projet de quartier équilibré permettant de rétablir une qualité du vie normale dans le secteur :

1. Les parties du quartier déjà fortement urbanisées sont maintenues en zone UA (5 étages) mais une large partie centrale, mal desservie par les voies routières, passe en zone UBg (2 étages).
2. La création de deux espaces publics est demandée, l'un sur l'espace ex Altavilla, l'autre à la place de la Déchetterie et de l'École Jean Zay.

La Mairie a retenu le zonage proposé par les habitants qui figure désormais dans le projet officiel de révision du PLU de la Ville et ceci est une avancée très importante.

Par contre la création des espaces publics se présente mal :

-Le parking sur l'espace Altavilla est abandonné et c'est très regrettable.

-Le déplacement de la Déchetterie qui est désormais le seul moyen disponible pour créer un espace public dans le quartier est loin d'être acquis.

• **2018 : Rénovation du chemin Gai Versant.**

La rénovation du chemin qui est l'axe central du quartier a été discuté de longue date et sa réalisation a débuté.

Comme vous pouvez le constater ces 13 années d'effort n'ont pas été vaines. Nous partions d'un plan d'urbanisation brutal à 5 étages partout, nous avons aujourd'hui un projet plus nuancé qui permettra le développement d'un quartier agréable si les 4 conditions suivantes sont respectées :

1. Maintenir le projet de zonage actuel.
2. Créer au moins l'espace public de la Déchetterie
3. Achever la rénovation du chemin Gai Versant conformément au projet actuel
4. Créer une ligne de bus parcourant l'avenue ST Exupéry et le chemin Gai Versant.

La Mairie semble favorable à ce projet mais à ce jour elle n'a pris aucun engagement ferme.

L'urbanisation catastrophique qui bouleversait notre quartier est actuellement stoppée, mais rien n'est définitivement acquis pour la suite.

Il est indispensable qu'une association bien structurée et solidement soutenue par de nombreux adhérents continue de faire entendre la voix des habitants.

Si vous voulez que votre quartier continue d'évoluer dans la bonne direction, adhérez d'urgence à notre Association

Retournez les bulletins d'adhésion ci-dessous au siège de l'Association, soit par courrier postal, soit par courriel.
 Adresse postale : Association de Défense du Quartier Gai Versant, 236, chemin Gai Versant 83500 La Seyne
 Courriel: associationgaiiversant@gmail.com

Pour plus d'informations : Consultez notre Blog <http://associationgaiiversant.blogspot.com>
 ou notre page Facebook : Associationgaiiversant.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné

M/Mme : _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

adhère à l'Association de Défense du Quartier Gai Versant dont le siège social se trouve
 236, chemin Gai Versant à La Seyne sur mer.
 Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné

M/Mme : _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

adhère à l'Association de Défense du Quartier Gai Versant dont le siège social se trouve
 236, chemin Gai Versant à La Seyne sur mer.
 Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.